NOTE D'INFORMATION

UNIVERS OBLIGATIONS

Nature juridique
FCP

Société de gestion
WAFA GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi n° 03-25 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP26127 en date du 04/06/2026.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **WAFA GESTION** sise à **Quartier CFC, Main Street, Site Borj Attijari, Bâtiment B1, 2ème Etage – Casablanca** représentée par **Monsieur Réda HILALI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

WAFA GESTION
Quartier CFC, Main Street
Site Borj Attijari, Bât B1 - Casablanca
Tél : 05 22 45 38 38

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **UNIVERS OBLIGATIONS**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000042368**
- Date et référence de l'agrément : **07/11/2023, GP23169**
- Date de création : **30/01/2013**
- Siège social : **Quartier CFC, Main Street, Site Borj Attijari, Bâtiment B1, 2ème Etage – Casablanca.**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01er Janvier au 31 Décembre**
- Apport initial : **1.000.000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1.000** Dirhams
- Société de gestion : **WAFA GESTION** représentée par **Monsieur Réda HILALI en** sa qualité de **Directeur Général.**
- Etablissement dépositaire : **Attijariwafa Bank** représenté **par Monsieur Youssef ROUISSI** en sa qualité de **Directeur Général Délégué.**
- Commercialisateur :

Etablissement commercialisateur	Responsable à contacter
WAFA GESTION	M. Houssein BELCADI

- Commissaire aux comptes : **HDID & ASSOCIES** représentée par **Monsieur HDID.**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations MLT**
- Sensibilité min : **1.1**
- Sensibilité max : **13**
- Indice de référence : **50% MBI (Moroccan Bond Index) Moyen long Terme tel que publié par BMCE Capital + 50% MBI (Moroccan Bond Index) Moyen Terme tel que publié par BMCE Capital.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du FCP est de procurer au porteur de parts, sur une durée de placement recommandée de 5 ans, une rentabilité supérieure à celle du marché obligataire à moyen et long terme et ainsi offrir une performance supérieure à celle de l'indice de référence. Pour y parvenir, la sélection de titres est réalisée après une analyse profonde des facteurs macroéconomiques et marché, afin de déterminer le bon positionnement au niveau de la courbe des taux.**
- Stratégie d'investissement :

Le FCP investira ses actifs à hauteur de 90% minimum, hors parts ou actions d'OPCVM "Obligations moyen et long terme", créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidité, en titres de créances.

A cet effet, le FCP investira ses actifs en Bons du Trésor ou autres titres de créances émis ou garantis par l'Etat marocain, en obligations privées, en titres de créances négociables (bons de sociétés de financement, billets de trésorerie et certificats de dépôt) et actions cotées à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché règlementé ouvert au public.

Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pension, selon les règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, selon les règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du FCP est le suivant :

-Titres de créances négociables ;

-Titres émis ou garantis par l'État ou par la Société Nationale de garantie et du financement de l'Entreprise (SNGFE) ;

-Obligations privées, obligations subordonnées, obligations subordonnées perpétuelles, obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation de paiement des coupons ;

-Actions, certificats d'investissement, droits de souscription ou d'attribution détachés des actions ou des certificats d'investissement, cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé et ouvert au public ;

-Dépôt à terme de durée initiale ou résiduelle inférieure à 12 mois ;

-Titres émis par les Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) et par les Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT) ;

-Instruments financiers à terme.

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

- Durée de placement recommandée : **5 ans**
- Souscripteurs concernés : **Institutionnels « Caisse Marocaine des Retraites (CMR) »**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **08/03/2013**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage de la valeur liquidative ainsi que des commissions de souscription et de rachat dans les locaux de Wafa Gestion selon une fréquence quotidienne et publication dans un journal d'annonces légales ainsi que sur le site électronique de Wafa Gestion, selon une fréquence hebdomadaire.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat :

 Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :

 - Lieu de réception des demandes de souscription et de rachat : WAFA GESTION.

 - Les demandes de souscription et de rachat sont reçues chaque jour ouvré avant 10h30 et exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour même.

 - Le prix de souscription et de rachat est égal à la valeur liquidative.

 Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante.
- Affectation des résultats : **Mixte. Les sommes distribuables sont entièrement ou partiellement distribuées ou capitalisées, selon la décision du Conseil d'Administration de la société de Gestion du FCP.**

 Le porteur de parts du fonds sera informé par mail et ce, au plus tard, la veille de la mise en distribution.

 En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai maximum de six mois suivant la clôture de l'exercice.

 Entité en charge de la distribution : ATTIJARIWAFA BANK, Casablanca,2, Bd Moulay Youssef - Téléphone : 0522 29 88 88

 Entité en charge de l'information de la distribution : Wafa Gestion, 416, Rue Mustapha El Maani - Casablanca - Téléphone : 0522 45 38 38

 Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscription sont nulles.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachat sont nulles.**

 - Cas d'exonération :
 - **Néant.**

- Frais de gestion :
 - **2% HT maximum l'an. Les frais de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'OPCVM, gérés par WAFA GESTION, détenues en portefeuille. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque date de calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement.**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais de publications :	20 000 dhs
(2) Honoraires du commissaire aux comptes :	10 000 dhs
(3) Commission de l'AMMC :	0,025%
(4) Frais du dépositaire :	0,025%
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » :	3 600 dhs
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » :	Selon les conditions en vigueur.
Prestations de WAFA GESTION :	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

SH